

Rechercher

C



Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Mercredi, 17 juin, 2020 - 10:02

Point sanitaire

- Mardi 16 juin : aucun nouveau cas sur les 159 tests effectués aujourd'hui.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19.**

cas confirmés (dont 21 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital) O patient en réanimation 7 788 tests réalisés depuis le 18 mars 538 personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- Les mesures en vigueur jusqu'au 14 juin pour éviter la propagation du virus en Nouvelle-Calédonie sont levées à compter du lundi 15 juin. Les compétitions sportives sont autorisées, les discothèques peuvent ouvrir normalement, le port du masque n'est plus obligatoire, etc.
- La rentrée scolaire du lundi 22 juin se fera dans des conditions normales et les sorties scolaires, sportives et culturelles seront de nouveau autorisées: PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.

- La suspension des vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie jusqu'au 31 juillet 2020 est maintenue: PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
- Les vols de rapatriement des résidents calédoniens qui se sont manifestés avant le 14 avril se poursuivent. À leur arrivée, tous les passagers sont soumis à une quarantaine obligatoire (quatorzaine dans un hôtel réquisitionné, puis sept jours de confinement strict à domicile): PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
- Les personnes souhaitant revenir en Nouvelle-Calédonie et qui se sont signalées après le 14 avril continueront d'embarquer sur des vols selon les critères de priorité définis par le gouvernement.
 Un formulaire de signalement permet de recenser ceux qui ne se sont pas encore manifestés.
- Les personnes qui souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie sont invitées à signaler leur intention de départ.

 Un formulaire étudiants calédoniens au départ a été créé pour recenser les étudiants calédoniens qui devront se rendre en Métropole ou à l'étranger dans les prochains mois pour démarrer ou poursuivre leur cursus à la rentrée 2020-2021;

 Un formulaire "personnes autres qu'étudiants calédoniens" au départ a été créé pour recenser les autres personnes qui souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie prochainement pour se rendre en Métropole ou à l'étranger.
- Rapatriements en Nouvelle-Calédonie et départs de Nouvelle-Calédonie, pour trouver TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS: CLIQUER ICI.
- Certaines mesures de prévention ont été assouplies. Les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna territoire exempt de cas positif au Covid-19 -, sont dispensés des mesures de quarantaine obligatoire à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie (quatorzaine dans un hôtel réquisitionné et sept jours de confinement strict à domicile); les vols Aircalin au départ de La Tontouta sont autorisés à retrouver leurs capacités standards définies par le transporteur. Les mesures de distanciation sont maintenues pour les vols entrants.
- Arrêté 2020-6982 du 5 juin 2020.pdf
- La production locale de masques anti-projections en tissu peut désormais s'appuyer sur un référentiel d'agrément de la Nouvelle-Calédonie: PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions sanitaires: 05 02 02 (8 h - 16 h 30 du lundi au vendredi les jours ouvrables)

Questions relatives aux rapatriements: 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi les jours ouvrables) ou rapatriementcovidnc@gouv.nc

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées puis Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

- Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf (482.08 Ko)
- 🔑 Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf (55.81 Ко)
- ∠ JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf (107.7 к₀)
- E Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf (335.72 ко)
- 🔑 Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf (207.04 ко)



Abonnez-vous aux Flux RSS



Pestez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES











de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité